

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 19 février 2024
N° CP-2024-1-2-1
N° applicatif 8891

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction
Cabinet

PARTICIPATION D'UNE DELEGATION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE A L'INAUGURATION DU 60EME SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE LE 24 FEVRIER 2024

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer la participation d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'inauguration de la 60ième édition du Salon de l'Agriculture qui se tient du 24 février 2024 au 3 mars 2024.

Depuis 60 ans, le Salon International de l'Agriculture rassemble chaque année tous les acteurs du monde agricole : éleveurs, producteurs, collectivités, organisations et syndicats professionnels, ministères et organismes publics ou instituts de recherche... Chacun contribue à présenter les différentes facettes du secteur agricole et agroalimentaire, de ses métiers, de ses évolutions et de ses perspectives.

Il est l'évènement agricole de référence, non seulement en France mais aussi à l'étranger. Le salon est organisé autour de quatre univers : Élevage et ses Filières, les Produits des Régions de France, d'Outre-Mer et du Monde, les Cultures et Filières végétales, Jardin et Potager, les Services et Métiers de l'agriculture.

En 2023, plus de 600 000 visiteurs ont pu découvrir la richesse et l'importance de ce secteur pour la France.

Pour cette 60ième édition, la Collectivité européenne d'Alsace a fédéré autour d'un même espace des acteurs de la filière agricole pour soutenir activement l'agriculture et le monde rural et pour mettre en valeur les produits agro-alimentaires alsaciens.

La collectivité européenne d'Alsace accompagnera ainsi 17 entreprises exposantes habillées aux couleurs de la Collectivité et situées à proximité d'un espace de 105 m² qui proposera aux milliers de visiteurs attendus la valorisation de l'image des terroirs alsaciens.

Ce stand accueillera les filières agricoles et agroalimentaires, les produits « Savourez l'Alsace » (SA), « Savourez l'Alsace, produits des terroirs » (SAPT), un espace de dégustation et un cook-show des chefs des collèges et un espace de promotion de l'agro-tourisme.

Pendant toute la durée du salon, des animations viendront faire vivre le stand et porter haut les couleurs de l'Alsace, de ses acteurs et des agriculteurs entrepreneurs des territoires. Parmi les entreprises présentes, peuvent être citées : Boehli, Météor, Maison Alsacienne de biscuiterie, Distillerie MEYER, SIFFERT FRECH – domaine des Buflonnes, Au marché de Riquewihr...

Il est proposé que les Conseillers d'Alsace qui le souhaitent participent à l'ouverture de ce lieu à l'occasion de l'inauguration du Salon de l'Agriculture le 24 février prochain. Ainsi, cette délégation sera composée de Conseillers d'Alsace ainsi que de 3 membres du Cabinet.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 15 000 € TTC maximum, comprenant :

- les frais d'inscription au congrès
- le transport A/R (train),
- les repas.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- D'approuver ce déplacement de Conseillers d'Alsace et de 3 membres du cabinet, ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget de la Collectivité,
- De décider l'affectation d'une enveloppe de 15 000 € correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (déplacements en train/bus, frais d'inscription au Congrès, repas).

Les crédits pour la délégation des représentants élus seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P001</i>	<i>P001O002</i>	<i>P001E01</i>	<i>T03</i>	<i>(1033) 65-65312-031</i>	<i>15 000 €</i>
<i>P024</i>	<i>P024O003</i>	<i>P024E01</i>	<i>T03</i>	<i>(53) 011-6251-021</i>	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.